



FONDS
MUNICIPAL
VERT

GREEN
MUNICIPAL
FUND

COMMENT MAXIMISER LE FINANCEMENT POUR L'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES

Tirer parti de l'initiative de Rénovation de bâtiments de loisirs pour accroître l'efficacité énergétique et les économies de coûts.

Il peut sembler difficile de présenter une demande de financement pour un projet de développement durable et de maximiser son impact. Nous décrivons ici comment commencer, créer une demande solide et tirer le meilleur parti de votre financement, y compris en combinant des sources multiples, pour vous aider à lancer des projets significatifs tout en respectant le temps limité et précieux du personnel.

Un programme de la/
A program of

FCM

Financé par/
Funded by

Canada

INTRODUCTION

L'amélioration de l'efficacité énergétique et les rénovations écoénergétiques d'envergure sont essentielles pour optimiser le fonctionnement, le rendement et la résilience des bâtiments communautaires. Les collectivités comptent beaucoup sur ces installations, de sorte qu'il est crucial de prolonger leur durée de vie tout en réduisant les coûts d'exploitation et d'entretien. Le lancement de tels projets peut sembler ardu et coûteux, mais **l'initiative de Rénovation de bâtiments de loisirs (RBL)** du Fonds municipal vert (FMV) fournit aux municipalités les outils, les ressources et le financement nécessaires pour entreprendre des projets de transformation de ce type. La souplesse de l'initiative, qui permet de combiner ou de « cumuler » plusieurs sources de financement, rend plus facile encore de veiller à ce que les bâtiments municipaux demeurent au cœur du bien-être de la collectivité tout en améliorant leur efficacité et leur résilience.

L'initiative de RBL aide les municipalités à réduire leur consommation d'énergie et les coûts. Elle comprend trois volets de financement visant à appuyer les projets tout au long des différentes phases, depuis la réalisation d'études de faisabilité jusqu'à la mise en œuvre de projets de rénovation visant à réduire les émissions de GES. Bien que l'initiative soit axée sur les bâtiments communautaires comme les centres récréatifs et les salles communautaires, elle couvre également d'autres installations municipales, y compris les hôtels de ville et les bâtiments de services publics, comblant ainsi les lacunes en matière de financement pour les opérations municipales et les bâtiments administratifs lorsqu'ils sont inclus dans un portefeuille d'au moins un bâtiment communautaire. Sa fonction de cumul permet aux gouvernements municipaux de combiner plusieurs volets de financement, ce qui rend les projets de rénovation d'envergure plus réalisables sur le plan financier.

CUMUL DE FONDS ET OCCASIONS DE PROGRAMMES

De nombreux volets de financement, y compris l'initiative de RBL, ne couvrent pas la totalité des coûts des projets. C'est pourquoi il est important de combiner plusieurs sources de financement pour maximiser les montants des subventions et des prêts, réduisant ainsi le fardeau financier qui pèse sur les budgets municipaux.

Le cumul consiste à combiner plusieurs programmes ou initiatives de financement pour couvrir un plus grand pourcentage des coûts du projet, habituellement plafonnés à 100 %.



Le cumul avec d'autres sources de financement peut être crucial pour rendre un projet possible et de nombreuses initiatives financées par le FMV le permettent, bien que ce ne soit pas toujours applicable.

Par exemple, une municipalité peut être en mesure de couvrir jusqu'à 80 % des coûts d'un projet par l'entremise du programme de financement **Projet d'immobilisations : Rénovation et impact sur les GES** grâce à une combinaison de subventions et de prêts. Elle n'est ainsi responsable que des 20 % restants. Toutefois, grâce au cumul, la municipalité peut être en mesure de les obtenir d'autres sources admissibles, comme les programmes provinciaux. En Nouvelle-Écosse, par exemple, les municipalités peuvent présenter une demande de financement

dans le cadre du programme d'atténuation du Sustainable Communities Challenge Fund du gouvernement provincial. D'autres programmes sont mentionnés ci-dessous.

Lorsqu'il s'agit de mener à bien de tels projets, le coût n'est pas le seul obstacle. Les municipalités font souvent face à des difficultés supplémentaires, comme une expertise limitée du personnel et une capacité restreinte à identifier, à planifier et à gérer ces projets. La collaboration avec des organismes publics, privés et sans but lucratif peut aider à surmonter ces obstacles. De nombreuses structures sont spécialement conçues pour offrir du soutien et des ressources permettant d'atténuer ces difficultés, en veillant à ce que les gouvernements locaux puissent mener à bien leurs projets de rénovation.

LANCEMENT DE PROJETS DE RÉNOVATION ÉCOÉNERGÉTIQUE

Entreprendre un projet de rénovation écoénergétique peut sembler ardu, mais les municipalités peuvent suivre des étapes précises pour se retrouver dans le processus et obtenir du financement.

ÉTAPE 1 : COMPRENDRE LE PAYSAGE DU FINANCEMENT

La première étape consiste à comprendre les ressources, les programmes et les occasions de financement disponibles.

Communiquez avec les organismes de financement :

Ne sous-estimez pas l'importance de discuter avec les organismes de financement; leur personnel peut vous donner accès à des ressources, à des conseils essentiels et à des études de cas pertinentes. Commencez par vous inscrire pour recevoir de l'information et des mises à jour du FMV par l'entremise de l'infolettre **FCM Connexion** et faites des recherches sur d'autres organismes de financement et de prestation de programmes, qui peuvent varier d'une province à l'autre. Il y a plusieurs options à explorer, notamment :

- À l'échelle du Canada
 - **Fonds municipal vert (Fédération canadienne des municipalités)**
 - **Initiative de rénovations énergétiques de bâtiments (Banque de l'infrastructure du Canada)**
- Alberta
 - **Programme de conservation de l'énergie dans les communautés du Municipal Climate Change Action Centre (MCCAC)** (Site web en anglais)

- Manitoba
 - **Programmes communautaires d'Efficacité Manitoba**
- Nouvelle-Écosse
 - **Low Carbon Communities (gouvernement de la Nouvelle-Écosse)** (Site web en anglais)
 - **Sustainable Communities Challenge Fund (Nova Scotia Federation of Municipalities)** (Site web en anglais)
- Île-du-Prince-Édouard
 - **Community Energy Solutions (efficiencyPEI)** (Site web en anglais)

Communiquez avec d'autres municipalités : Les collectivités qui ont terminé avec succès des projets de rénovation écoénergétique peuvent fournir des renseignements utiles sur le processus, y compris les leçons apprises et les difficultés potentielles, ainsi que les attentes réalistes en matière d'échéanciers, de coûts et de financement. Pour trouver des collectivités qui ont travaillé sur des projets semblables aux vôtres, consultez la **base de données de projets du FMV** ou communiquez avec les cohortes locales et les associations municipales.

Communiquez avec le FMV : De nombreuses initiatives du FMV, y compris celle de RBL, offrent des **services d'accompagnement** et de conseil pour appuyer les équipes municipales tout au long du processus de demande et de financement. Communiquez avec le personnel de liaison du FMV **au moyen de ce formulaire de réservation en ligne.**



ÉTAPE 2 : DÉTERMINER LA PORTÉE ET L'AMPLEUR DU PROJET

Même si l'initiative de RBL prévoit qu'au moins un bâtiment communautaire doit être inclus dans la portée des travaux, les municipalités peuvent soumettre un portefeuille de bâtiments à des fins d'examen. Ce portefeuille peut comprendre d'autres installations municipales comme des hôtels de ville, des postes de police et des casernes de pompiers.

Il peut être difficile de définir l'ordre de priorité des projets de rénovation écoénergétique des bâtiments, surtout pour les municipalités dont l'expertise ou la capacité du personnel est limitée. Toutefois, en tirant parti des ressources disponibles et en suivant des conseils pratiques, même les municipalités qui suivent le processus pour la première fois peuvent identifier et classer efficacement les projets par ordre de priorité.

Tirez parti des connaissances existantes pour classer les bâtiments par ordre de priorité : Le personnel municipal qui utilise, entretient et exploite les bâtiments possède des connaissances précieuses sur ces installations. Cette expertise est un excellent point de départ pour établir l'ordre de priorité des projets de rénovation. Identifiez les bâtiments à fort potentiel d'utilisation d'améliorations écoénergétiques pour réduire les coûts d'exploitation ou d'entretien afin d'établir rapidement une liste de priorités pour cibler les efforts.

Établir une liste de priorités pour les bâtiments et les projets de rénovation écoénergétique comprend plusieurs considérations importantes, notamment :

- réaliser des audits et des évaluations énergétiques afin d'identifier les problèmes;
- évaluer l'âge et l'état des bâtiments;

- analyser le niveau d'utilisation et d'occupation publiques;
- évaluer les avantages économiques des améliorations écoénergétiques, par exemple réduire les coûts d'exploitation et d'entretien.

Faites participer le personnel d'entretien, les exploitants d'immeubles et les gestionnaires d'actifs au début du projet afin de maximiser l'efficacité et les économies de coûts.

Utilisez des services gratuits ou à faible coût :

Les collectivités peuvent profiter de services gratuits ou à faible coût, comme les évaluations techniques et les programmes d'audit énergétique offerts par les fournisseurs de services publics, pour calculer le rendement et l'efficacité énergétiques des bâtiments. Bien que ces programmes soient souvent axés sur des bâtiments privés, certains peuvent aussi aider les municipalités à identifier et à classer les projets de rénovation écoénergétique par ordre de priorité.

ÉTAPE 3 : COMMENCER VOTRE DEMANDE DE FINANCEMENT

Une fois que vous avez déterminé les programmes de financement combinés pour lesquels vous voulez faire une demande et les bâtiments prioritaires, la prochaine étape est de présenter votre demande. Commencez par communiquer avec le personnel de liaison de l'initiative de RBL (sélectionnez « Bâtiments municipaux et communautaires » dans le [formulaire de réservation de la FCM](#)). Le personnel de liaison collabore avec vous pour déterminer si votre projet est admissible. Dans l'affirmative, il vous invitera officiellement à présenter une demande préalable. Celle-ci est conçue pour être simple et sans obstacle. Une fois qu'elle aura été examinée et approuvée, vous devrez remplir la demande de financement officielle.

Le processus de demande officiel exige de nombreux renseignements, dont les sources de financement, la preuve des études de faisabilité réalisées (pour le financement des projets d'immobilisations) ainsi que la portée et le budget du projet. Le personnel municipal connaît souvent bien les bâtiments et les besoins communautaires, ce qui lui permet d'effectuer une demande personnalisée et axée sur la collectivité. Toutefois, une capacité, une expertise et une expérience limitées dans la rédaction de demandes de subvention peuvent constituer des obstacles. Les municipalités peuvent mener à bien seules le processus ou faire appel à une aide extérieure.

Communiquez avec le FMV : De nombreuses initiatives du FMV, y compris celle de RBL, offrent des **services d'accompagnement** et de conseil pour appuyer les équipes municipales tout au long du processus de demande et de financement. Communiquez avec le personnel de liaison du FMV **au moyen de ce formulaire de réservation en ligne.**

CONCLUSION

Investir dans l'efficacité énergétique et la durabilité des bâtiments communautaires est une occasion de créer des avantages durables pour votre municipalité. Que vous envisagiez l'initiative de RBL pour vous aider à rénover des bâtiments communautaires ou que vous exploriez d'autres options de financement du FMV pour un plus large éventail de projets, le cumul de plusieurs sources de financement peut aider à transformer de grandes idées en projets réalistes d'un point de vue budgétaire, en veillant à ce que vos bâtiments municipaux demeurent au cœur du bien-être de votre collectivité tout en maximisant l'efficacité et la résilience.

Commencez par les trois étapes suivantes :

1. Inscrivez-vous à l'**infolettre FCM Connexion** pour rester au fait des programmes et financements disponibles.
2. Communiquez avec les municipalités avoisinantes ou les organismes de financement pour échanger des idées, établir des partenariats et mettre des ressources en commun.
3. **Communiquez avec le personnel de liaison de l'initiative de RBL** pour examiner l'admissibilité de votre projet et commencer le processus de demande.

Consultantes et consultants : Ces personnes apportent des connaissances spécialisées sur les programmes de financement et peuvent faire gagner du temps aux municipalités en gérant les aspects complexes de la demande. Bien que cette option puisse entraîner des coûts supplémentaires, elle peut aider à surmonter des obstacles courants (p. ex., capacité et temps limités du personnel) tout en offrant une expérience précieuse.

Guides : Les services de guides gratuits et à faible coût offerts par les fournisseurs de financement, les organismes et les programmes municipaux peuvent faciliter le processus de demande. Les services offerts varient selon la région. Consultez les organismes sans but lucratif locaux, participez aux cohortes régionales comme celles offertes par QUEST Canada et communiquez directement avec les fournisseurs de financement pour surmonter les difficultés en matière de temps et d'expertise.

